

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le 29 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.

Etaient présents: Annie JEGAT, Philippe DURIN, Rémi GUYOMARD, Christine HUNKELER, Françoise DESOMBRE, Florent GAMBU, Yvon GUEDES, Annick GUERARD, Franck DORTIGNAC, Céline LEFEBVRE , Stéphane VIRAPIN, Benoît CLATOT

Etaient absents excusés: Etienne CORNU (pouvoir donné à Annie JEGAT), Alain NAVE, Dominique QUIESSE

Date de convocation: 25 novembre 2021

Secrétaire de séance: Philippe DURIN

Délibération n°31-2021. CCICV – Evaluation des charges transférées et rapport définitif de la CLECT

Mme Le Maire rappelle ce qu'est une/la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et le montant de la compensation à reverser à la CCICV (318,57 € pour Auzouville/Ry).

Depuis 2019 la communauté de communes applique le régime fiscal dit de Fiscalité Professionnelle Unique et à ce titre les compétences actées et transférées depuis cette date font l'objet d'un transfert des charges.

En 2020 la communauté de communes a pris la gestion du multi accueil « P'tit Grain de Ry ». Elle demande donc aux communes qui le subventionnaient une compensation financière calculée sur la moyenne des sommes versées entre 2018 et 2019.

Certes, la commune versait chaque année une subvention à l'association comme à toutes les associations, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle en assurait la gestion. Elle n'en avait donc pas la compétence.

Ce transfert de charges est -il légitime ?

A ce jour, le contrôle de la légalité que nous avons interrogé ne nous a pas rendu de réponse.

En l'absence de données supplémentaires le conseil ne souhaite pas se prononcer.

Délibération n° 32-2021. CDG76 – Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire pour l'année 2022

En 2019, la Commune a adhéré au contrat « groupe » d'assurance statutaire courant sur 4 ans et conclu entre le Centre de Gestion de la Seine-Maritime (CDG76) et la compagnie CNP Assurances pour le remboursement intégral des salaires en cas d'absence de ses agents. Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat signé en 2019 autorise CNP Assurances soit à résilier le contrat soit à modifier ses conditions tarifaires pour la dernière année.

Devant le nombre important des absences déclarées, CNP Assurances a renégocié les conditions pour l'année 2022 : la cotisation reste identique, mais le remboursement des salaires ne se fait plus qu'à hauteur de 70 % des obligations statutaires. Les absences déclarées avant le 31 décembre sont toujours prises à 100 %.

La Commune a la possibilité de refuser ces nouvelles conditions et de chercher un autre assureur pour l'année 2022. Le Maire demande l'avis du Conseil sur l'acceptation des

conditions de CNP Assurances. Compte tenu du délai très court qui nous est imparti pour trouver une nouvelle assurance, le Conseil s'est prononcé : 12 votes *pour le maintien*, 1 *abstention*

Délibération n°33-2021. ADAS 76 - Renouvellement de contrat

L'action sociale pour les agents territoriaux et salariés attachés aux collectivités, est définie dans la loi 2007-209 du 2 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique. Cette loi de 2007 a créé l'obligation pour les collectivités territoriales de financer l'action sociale au bénéfice de leurs salariés et leur permet d'externaliser la gestion de ces prestations d'action sociale par le biais de l'adhésion à l'un des opérateurs départementaux et nationaux. Pour cela, la Commune avait adhéré à l'ADAS76. Ce contrat avec l'ADAS76 arrivant à échéance au 31 décembre 2021, la Commune a la possibilité de renouveler son adhésion, ou bien de changer de prestataire en choisissant une adhésion au CNAS. Le Maire demande au Conseil de se prononcer. Avec 13 votes *pour*, le Conseil choisit de renouveler l'adhésion à l'ADAS76.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mr Guyomard présente au Conseil le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elaboré sous l'autorité du Maire, le PCS est un document-outil visant à recenser et à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence (naturelles, technologiques, sanitaires...). Il complète et appuie les actions des services de secours. S'il n'est pas obligatoire pour notre commune, il est recommandé et le Conseil pense qu'il est bon de se doter de cet outil.

Lors de sa présentation détaillée, Mr Guyomard montre l'état d'avancement du document, et demande au Conseil, ses avis, suggestions et concours pour compléter et améliorer le PCS.

Compte rendu des réunions inter-communales

- Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76) : Mr Guédès a assisté à une réunion SDE76. Il informe le Conseil qu'un nouveau conseiller spécialisé en transition énergétique a été nommé, et que l'on attendait ses premières analyses et la mise en œuvre de ses premiers projets.

- Communauté de Communes Inter-Caux Vexin (CCICV) : Mme le Maire indique qu'aucune délibération n'a été prise lors de la dernière réunion de la CCICV, mais qu'il y a eu des discussions autour de la CLECT ainsi qu'une information de projet de ferme photovoltaïque sur la commune de La Vaupalière

- SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) : Mme Desombre avise le Conseil que le budget prévisionnel 2022 a été présenté et voté. C'est un service qui fonctionne bien. Le nombre d'aides soignantes est en augmentation : elle disposent de véhicules électriques et de smartphones professionnels.

- Syndicat Mixte Bassin Versant : Mr Durin annonce qu'il est maintenant le délégué de la CCICV à ce syndicat. Un document d'information sur leurs activités va être diffusé.

Questions diverses

Mr Guyomard fait part de son exaspération à propos des incivilités constatées au Thil de manières récurrentes par des individus connus : des chiens laissés seuls qui aboient toute la journée, des rodéos de motos-cross, les abris bus sales jonchés de mégots et détritrus... Des riverains l'ont également interpellé sur ces points.

Séance levée à 22 heures 45
Prochaine réunion le lundi 07 Février 2022 à 20h30

Annie Jégat

Philippe Durin

Rémi Guyomard

~~Alain Nave~~

Christine Hunkeler

Florent Gambu

Annick Guérard

Benoît Clatot

Stéphane Virapin

Françoise Desombre

Céline Lefèbvre

~~Dominique Quiesse~~

~~Etienne Cornu~~
(pouvoir donné à Mme JEGAT Annie)

Franck Dortignac

Yvon Guédès